



ROUBAIX

Projet Notice descriptive

« Collectif – 61 logements »

(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

Architecte

Transition - La Madeleine

Bureau de Contrôle

Qualiconsult

SOMMAIRE

0. GENERALITES	4
0.1. OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF	4
01.1. Note générale.....	4
1. INFRASTRUCTURE ET SUPERSTRUCTURE	4
I.1. INFRASTRUCTURE	4
I.1.1. Fouilles.....	4
I.1.2. Fondations	4
I.2. SUPERSTRUCTURE	5
I.2.1. Murs et ossature	5
I.2.2. Planchers et isolation.....	5
I.2.3. Chutes et grosses canalisations.....	5
I.2.4. Autres ouvrages en béton armé	5
I.2.5. Charpente	5
I.2.6. Couverture	5
I.2.7. Etanchéité	6
I.2.8. Ascenseurs.....	6
II. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	6
II.1. CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	6
II.2. REVETEMENT DES SOLS ET MURS.....	7
II.2.1. Pièces sèches	7
II.2.2. Pièces humides	7
II.2.3. Balcons	7
II.2.4. Terrasses accessibles aux étages.....	7
II.3. MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES.....	7
II.4. MENUISERIES INTERIEURES	8
II.4.1. Portes de distribution	8
II.4.2. Portes palières.....	8
II.4.3. Placards.....	8
II.4.4. Plinthes.....	8
II.5. PEINTURE	8
II.5.1. Peinture extérieure	8
II.5.2. Peinture intérieure	9
II.6. EQUIPEMENT INTERIEUR - PLOMBERIE.....	9
II.6.1. Alimentation des logements	9
II.6.2. Evacuation des eaux usées et vannes	9
II.6.3. Equipement sanitaire.....	9
II.6.4. Eau chaude :	10
II.7. LUMIERE ET ENERGIE.....	10
II.7.1. Equipement électrique	10
II.7.1.1 Courant fort.....	10
II.7.1.2 Courant faible	11
II.7.2. Chauffage électrique – ventilation	11
III. ANNEXES PRIVATIVES - PARKINGS ET GARAGES	12
III.1. ACCES GENERAL	12
III.2 PARKINGS EXTERIEURS	12
III.3 PARKINGS Rez-de-chaussée	12
IV. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	12
IV.1. HALLS D'ENTREE.....	12
IV.1.1. Sol.....	12
IV.1.2. Parois murales.....	13

IV.1.3. Plafond	13
IV.1.4. Porte d'accès et système de fermeture	13
IV.1.5. Boîtes aux lettres	13
IV.1.6. Equipement électrique (selon plan décoration)	13
IV.2. HALL D'ENTREE SUR PARKING OU JARDIN INTERIEUR	13
IV.3. CIRCULATION DES PALIERS REZ DE CHAUSSEE ET ETAGES	13
IV.3.1. Sols	13
IV.3.2. Murs	13
IV.3.3. Plafonds	13
IV.3.4. Eclairage	14
IV.3.5. Eclairage de sécurité.....	14
IV.4. CAGE D'ESCALIER	14
IV.4.1. Peinture.....	14
IV.4.2. Eclairage	14
IV.4.3. Serrurerie.....	14
IV.5. LOCAUX COMMUNS	14
IV.5.1. Sas sous-sol.....	14
IV.5.2. Local de réception des ordures ménagères	14
V. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE	15
V.1. ESPACES VERTS.....	15
V.2. ECLAIRAGE	15
VI. EQUIPEMENTS GENERAUX	15
VI.1. ALIMENTATION EN EAU FROIDE.....	15
VI.1.1. Comptage.....	15
VI.2.1. Comptage.....	15
VI.3. TELEVISION.....	15
VI.4. PARLOPHONE.....	15
NOTA GENERAL.....	16

0. GENERALITES

0.1. OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le présent descriptif a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit l'ensemble des logements.

Le projet concerne la construction de 2 bâtiments collectifs de 61 logements sur un terrain situé entre la rue d'Ingres et la rue Claude Lorrain à Roubaix dans le Nord.

01.1. Note générale

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice, par les Normes AFNOR, par les Cahiers de Prescriptions Techniques constitués par les documents techniques, établis par le Centre scientifique du Bâtiment et par les règles de construction et de sécurité.

L'opération est réalisée en vue de l'obtention du **Label BBC-EFFINERGIE**. Ce label implique des normes thermiques renforcées, des mesures de perméabilité à l'air et une mise en œuvre très soignée de l'ensemble des prestations pour ce faire.

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

1. INFRASTRUCTURE ET SUPERSTRUCTURE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

De toute nature sur toute la surface des bâtiments et de leurs annexes.
Exécution des fouilles de fondations par moyen mécanique.

1.1.2. Fondations

Par semelles filantes ou isolées suivant localisation, étude de sol et avis du Bureau de Contrôle.
Murs de fondations en béton armé ou maçonnerie de parpaing creux ou plein suivant plan de structure.

I.2. SUPERSTRUCTURE

I.2.1. Murs et ossature

Murs de refend porteurs en maçonnerie de parpaing creux ou plein ou en voile de béton armé de 18 cm, épaisseur variant suivant calcul, degré coupe feu et isolation acoustique.

Murs de façade en béton armé de 16 cm, et/ou parpaing creux destinés à recevoir un enduit hydraulique, finition talochée, des briques de parement et du bardage bois type mélèze naturel ou équivalent, suivant plans de l'architecte.

Ils reçoivent sur leur face extérieure une isolation thermique d'épaisseur variant suivant les calculs thermiques.

I.2.2. Planchers et isolation

Bas du sous-sol des parkings en dallage sur terre plein.

Bas du rez de chaussée en dalle de béton armé d'épaisseur 23 cm portée sur une structure du sous-sol au droit des parkings. Isolation en sous face par flochage isolant (épaisseur suivant étude thermique effectuée suivant **la norme BBC-EFFINERGIE**) ou fibrastyène.

D'une manière générale, les planchers sont coulés sur coffrage.

Haut rez-de-chaussée et étage : dalle béton armé d'épaisseur 20 cm. Isolation thermique des dalles au droit des locaux non chauffés isolant (épaisseur suivant étude thermique effectuée suivant **la norme BBC-EFFINERGIE**) ou de l'extérieur par fibrastyène ou projection en sous face d'isolant thermique. Complexe d'étanchéité plus protection ou couverture au-dessus, suivant localisation.

I.2.3. Chutes et grosses canalisations

Chutes d'eaux pluviales intérieures en PVC raccordées à des puits d'infiltration directe ou au réseau d'assainissement

Chutes d'eaux usées en PVC rigide raccordées au réseau d'assainissement.

Les canalisations accessibles aux véhicules sont protégées mécaniquement.

Nota : Des servitudes de passage de réseaux EP, EU et EV peuvent exister par endroit pour des nécessités techniques en plafonds des parkings et boxes en sous-sol ainsi qu'en fonds de ceux-ci.

I.2.4. Autres ouvrages en béton armé

Escaliers préfabriqués surfacés

Poteaux, bandeaux, corniches, balcons en béton préfabriqué ou coulé sur place.

I.2.5. Charpente

Sans objet

I.2.6. Couverture

Sans objet

I.2.7. Etanchéité

Repérage des terrasses accessibles ou non suivant plans.

Terrasses non accessibles:

- pare vapeur type EIF + chape de bitume élastomère soudée
- isolant thermique
- étanchéité bicouche

Terrasses accessibles:

- pare vapeur type EIF + chape de bitume élastomère soudée
- isolant thermique
- écran type sopravoile ou équivalent
- étanchéité bicouche
- plots à vérins
- dalles de gravillons lavés ou lames de bois

I.2.8 Ascenseurs

Electrique à machinerie embarquée
Conforme aux normes "handicapés"
Charge utile 630 kg pour 8 personnes
Porte automatique à ouverture latérale
Finition cabine au choix de l'Architecte
Porte intérieure cabine en inox

Porte palière rez-de-chaussée en inox ou acier peint en harmonie avec les dégagements aux étages. Système d'appel par bouton relié à la centrale de gestion par ligne téléphonique.

II. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

II.1. CLOISONS DE DISTRIBUTION

En cloisons placostil, placoplâtre ou similaire avec épaisseur suivant réglementation acoustique et étude thermique; ou voile de béton, ou maçonnerie de parpaing plein ou creux, revêtue 2 faces de plaque de plâtre ou doublage qualibel. (Localisation suivant plans et choix du Maître d'œuvre).

Cloisons séparatives des gaines techniques en carreaux de plâtre 7 cm coupe feu ½ heure.

II.2. REVETEMENT DES SOLS ET MURS

II.2.1. Pièces sèches

Séjours et Hall d'Entrée :

Parquet stratifié, classement UPEC U2S P2

Chambres et Dégagements :

Parquet stratifié, classement UPEC U2 SP2

II.2.2. Pièces humides

Carrelage grès émaillé classé U3, pose droite, collé sur isolant acoustique pour cuisine, bains et WC, plinthes assorties

Faïence (dimension et couleur au choix de l'architecte) :

- pose toute hauteur en périphérie de baignoire par rapport au sol.
- Pose toute hauteur par rapport au sol en cabine de douche.

II.2.3. Balcons

Sol : dalle béton + résine

Garde-corps : selon les plans de façade de l'architecte vitré, acier ou aluminium laqué.

II.2.4. Terrasses accessibles aux étages

Sol : dalles en gravillons lavés 30 x 30 sur plot ou similaire

Garde-corps : selon plan de façade de l'architecte en acier galvanisé

II.3. MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

Menuiseries monoblocs en PVC teinte au choix de l'architecte: châssis fixes, portes fenêtres, ouvrants à la française, distribution de ces ouvertures selon plans. Vitrage Stadip au rez-de-chaussée pour les châssis fixes.

Double vitrage avec isolation renforcée selon l'étude thermique effectuée suivant **le Label BBC-EFFINERGIE**

Portes d'entrée halls 1 fixe, 1 vantail ouvrant en aluminium ou acier laqué, fermeture par gâche électrique.

Digicode à défilement sur façade hall ou système VIGIK

Interphone situé dans le sas à l'entrée

Fermetures : Volets roulants avec verrou prévus pour toutes les ouvertures des appartements du Rez-de-chaussée.

Volets roulants sans verrou pour toutes les ouvertures aux étages.

Ces volets sont compris dans les coffres en PVC associés à la menuiserie et sont isolés thermiquement.

Séparation des balcons et terrasses entre deux logements par muret d'intimité en béton, ou verre brouillé, ou bois traité ou similaire.

II.4. MENUISERIES INTERIEURES

II.4.1. Portes de distribution

A âme alvéolaire lisse à peindre ou post-formées décoratives, à condamnation pour WC et salle de bains, arrêt de porte en alu anodisé ou aspect laiton selon quincaillerie.

Porte de communication entre hall et séjour vitrée dans la partie haute.

Poignée laiton ou aluminium.

II.4.2. Portes palières

Porte avec placage bois CF ½ h ou Porte métallique type Malerba ou équivalente, peinte, isolation acoustique 38 db, serrure de sûreté 3 points anti-dégondage, seuil à la Suisse.

Micro-viseur et poignée de tirage.

II.4.3. Placards

Portes coulissantes, pivotantes ou battantes en panneau mélaminé suivant dimensions et localisation sur plans

Les placards de petites dimensions < 90 cm sont fermés par une porte battante

Aménagements intérieurs : < 90 cm 3 Tablettes menuisées, > 90 cm 1 tablette menuisée toute largeur, 1 tringle pour penderie, un séparatif et 3 tablettes menuisées.

II.4.4. Plinthes

En médium ou sapin blanc au pourtour de toutes les pièces sèches Hauteur 5 cm

En grès émaillé au pourtour des pièces carrelées

II.4.4. Tablette des fenêtres

Tablettes en bois à peindre. (localisation suivant plan)

II.5. PEINTURE

II.5.1. Peinture extérieure

Sur béton, brossage, débullage et deux couches de peinture acrylique

Sur ferronnerie, traitement anti-corrosion et deux couches de peinture glycérophtalique ou laquées.

Sur boiseries, ponçage et deux couches de peinture ou lasure.

II.5.2. Peinture intérieure

Menuiseries bois, préparation une couche d'impression et deux couches de peinture glycérophtalique satinée

Portes intérieures pré-peintes en usine, plus une couche de peinture glycérophtalique satinée

Sur plafond, après enduit, deux couches de peinture glycérophtalique mate.

Sur huisserie métallique, une couche époxydique et une couche de finition polyuréthane

Sur canalisations métalliques apparentes, une couche époxydique et une couche de finition polyuréthane

Sur porte palière, Vernis face extérieure coté circulation et peinture coté intérieur couleur au choix de l'architecte,

Sur murs pièces sèches et humides, préparation et application d'une couche de peinture d'impression blanche permettant l'application ultérieure par le client d'une peinture de finition ou d'un papier peint.

II.6. EQUIPEMENT INTERIEUR - PLOMBERIE

II.6.1. Alimentation des logements

Distribution eau en polyéthylène depuis la fosse jusqu'à la colonne montante en PER haute pression, manchette en attente pour décompteurs ultérieurs.

Distribution intérieure des appareils en tube cuivre ou polyéthylène réticulé suivant localisation

Alimentation eau froide pour WC, salle de bains, cuisine, toilettes, lave linge, lave vaisselle suivant plan et localisation.

Alimentation eau chaude pour évier et salles de bains.

II.6.2. Evacuation des eaux usées et vanes

Par réseau intérieur en PVC rigide résistant à l'eau bouillante, diamètre approprié, circuit le long des murs ou cloisons jusqu'aux gaines pour leur branchement dans les chutes collectives.

Attente pour lave linge et/ou lave vaisselle, suivant localisation en plan.

Les évacuations des eaux usées seront séparées de celles des eaux vanes. Chaque chute sera prolongée en toiture par une ventilation primaire après raccordement des appareils au dernier niveau. Les raccordements des ventilations seront assurés jusqu'aux sorties hors toit.

II.6.3. Equipement sanitaire

De couleur blanche ou autre suivant choix de l'architecte

Cuisine :

Studio, T1bis, T2, T3 : (largeur de 120cm sauf disposition de plan architecte contraire)

Cuisine équipée : évier une cuve inox avec mitigeur, une plaque vitrocéramique 4 feux, un réfrigérateur table top 140 litres, un meuble largeur 60 cm sous évier une porte et un lave vaisselle (fourni suivant possibilité d'implantation). Un meuble haut en 120 cm 2 portes, un meuble four en 60 cm, four et une hotte.

Salle de bains :

Meuble vasque en stratifié post-formé ou carrelé.
Miroir avec bandeau lumineux.

Baignoire en acier émaillé ou en acrylique 160 ou 170 cm selon dimensions de salle de bains de couleur blanche selon plans ou receveur de douche en grés émaillé dimensions 80x80 selon plans.

WC réservoir commande économique, abattant double rigide blanc.

Robinetterie : Mitigeurs à tête céramique marque GROHE référence Euro éco ou similaire : douchette avec flexible sur baignoire.

II.6.4. Eau chaude :

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par chaudière individuelle au gaz à production micro accumulée. Pose suivant localisation sur plan.

II.7. LUMIERE ET ENERGIE

II.7.1. Equipement électrique

II.7.1.1 Courant fort

Installation encastrée sous fourreaux dans les murs, planchers et cloisons suivant norme NFC 15.100. Alimentation réalisée en basse tension 220 Volts depuis la colonne électrique avec dispositif jour/nuit

Puissance desservie : 6 KW, 9 KW ou 12 KW selon type de logement.

Equipement par appareillage ARNOULD série ESPACE, de couleur blanche ou similaire

Compteur, disjoncteur monophasé et tableau d'abonné installé suivant localisation en plan.

Hall	Sonnette avec n° de logement Combiné parlophone commandant l'ouverture de la porte du hall de l'immeuble 1 douille à bout de fil simple allumage ou en va et vient ou en télé rupteur suivant type de logement 1 prise 16 A + T
------	--

Séjour	1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage 1 PC pour 4m2 habitables selon plans
Chambre	3 prises 16 A 1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage
Dégagement	1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage ou en va et vient suivant type de logement 1 prise 16 A + T
WC	1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage.
Cuisine	1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage pour une porte ou en va et vient pour 2 portes. 1 boîte terminale 32 A + T 5 PC 16 A + T dont 4 au dessus du plan de travail 1 PC 16 A + T directe pour lave-vaisselle 1 PC 16 A + T directe pour lave-linge suivant localisation.
Salle de bains	1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage. 2 spots BT 12 V 50 W blanc encastrés dans bandeau lumineux au-dessus du plan vasque. Une prise 16 A + T directe pour lave-linge suivant localisation. Une prise 16 A + T

II.7.1.2 Courant faible

Installation encastrée sous fourreaux dans les murs, planchers et cloisons suivant norme NFC 15.100.

Téléphone	1 prise téléphone par pièce principale (séjour, cuisine et chambres)
Télévision	1 prise TV-FM pour logement jusqu'à 35m ² 2 prises TV-FM pour le logement de 35 à 100m ² . 3 prises TV-FM pour logement au-delà de 100m ²

II.7.2. Chauffage électrique – ventilation

L'étude thermique est confiée à un bureau d'études spécialisé et sera vérifiée par le bureau de contrôle technique afin d'être conforme au **Label BBC-EFFINERGIE**

Chauffage par chaudière à condensation individuelle de marque SAUNIER DUVAL, ou similaire, de type Themaplus Condens F 30 E TN de 23.6 Kw à production d'ECS micro accumulée (eau chaude en temps réel sans attente).

La régulation sera assurée par un Thermostat journalier permettant la régulation de la Température ainsi que par des robinet thermostatiques sur chaque radiateur (sauf dans la pièce où est situé le thermostat).

Emetteur de chaleur : radiateur muraux en acier laqué

Ventilation mécanique contrôlée hygro-réglable simple flux de type B avec entrées d'air auto-réglables. Le chauffage et la ventilation mécanique contrôlée sont calculés suivant la l'étude thermique effectuée suivant **le label BBC-EFFINERGIE**.

III. ANNEXES PRIVATIVES - PARKINGS ET GARAGES

III.1. ACCES GENERAL

Piétons : accès libre par les portes des Hall de l'immeuble avec interphone rue Ingres et par la porte journalière métallique électrifiée avec interphone et/ou un système de portier à code ou système Vigik, fermeture par gâche électrique ou ventouse. rue Claude Lorrain

Voitures : accès par la porte principale métallique basculante électrifiée avec boîtier de télécommande depuis la rue Claude Lorrain. (Entrée et sortie)

III.2 PARKINGS EXTERIEURS

Place de parking : dalle engazonné ou enrobé de couleur noire ou autre avec peinture de délimitation ou autre selon plans architecte et paysagiste.

Eclairage parking conforme à la réglementation et commande d'éclairage par détecteur de présence

III.3 PARKINGS Rez-de-chaussée

Place de parking : enrobé couleur noire ou autre avec peinture de délimitation ou autre selon plans architecte et paysagiste.

Eclairage parking conforme à la réglementation et commande d'éclairage par détecteur de présence

Sas et palier d'ascenseur avec peinture sur mur, sol et plafond

IV. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

IV.1. HALLS D'ENTREE

Suivant plan de décoration de l'architecte.

IV.1.1. Sol

Tapis de propreté

Grès cérame (dimension au choix de l'architecte) et/ou bois sur isolant acoustique, avec plinthes assorties.

Calepinage suivant plan d'architecte.

IV.1.2. Parois murales

Suivant plan de décoration de l'architecte, ensemble combiné comprenant, surface en papier décoratif marque TEXDECOR ou similaire et miroir.

IV.1.3. Plafond

Peinture décorative

IV.1.4. Porte d'accès et système de fermeture

Porte extérieure du hall en aluminium ou en acier laqué 1 vantail fixe et 1 vantail ouvert, vitrage de protection parlophone, système de portier à code ou système Vigik, fermeture par gâche électrique ou ventouse.

IV.1.5. Boîtes aux lettres

Dans le hall d'accès conformes aux normes de la Poste avec indication des n° d'appartements.

IV.1.6. Equipement électrique (selon plan décoration)

Tubes fluorescents à économie d'énergie encastrés en faux plafond ou luminaires décoratifs. A détecteur de présence.

IV.2. HALL D'ENTREE SUR PARKING OU JARDIN INTERIEUR

Sans Objet

IV.3. CIRCULATION DES PALIERS REZ DE CHAUSSEE ET ETAGES

IV.3.1. Sols

Moquette U3 P3 sauf au rez de chaussée en Grès cérame (dimension au choix de l'architecte) sur isolant acoustique, avec plinthes assorties Calepinage suivant plan d'architecte.

IV.3.2. Murs

Peinture glycérophtalique sur enduit GS.

IV.3.3. Plafonds

Peinture glycérophtalique mate sur enduit GS

IV.3.4. Eclairage

Appliques décoratives sur détecteur de présence.

IV.3.5. Eclairage de sécurité

Blocs autonomes de qualité NF suivant réglementation en vigueur.

IV.4. CAGE D'ESCALIER

IV.4.1. Peinture

Sol - marches et contre marches : peinture anti-poussière

Mur : enduit gouttelette

Plafond : enduit gouttelette

IV.4.2. Eclairage

Applique, 1 par niveau sur minuterie

IV.4.3. Serrurerie

Main courante sur côté extérieur en acier galvanisé

IV.5. LOCAUX COMMUNS

IV.5.1. Sas sous-sol

Sol : peinture anti-poussière

Murs et plafond : gouttelette et peinture de propreté

Eclairage : hublot sur minuterie

Porte pleine prépeinte sur huisserie métallique

IV.5.2. Local de réception des ordures ménagères

Sol : peinture anti-poussière

Murs : enduit ciment

Plafond : peinture de propreté

Eclairage : hublot sur minuterie

Un point d'eau et siphon de sol

Porte sur hall pleine prépeinte sur huisserie métallique

Porte sur rue en acier galvanisé

V. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

V.1. ESPACES VERTS

Selon plan architecte ou paysagiste

V.2. ECLAIRAGE

Selon plan architecte ou paysagiste

VI. EQUIPEMENTS GENERAUX

VI.1. ALIMENTATION EN EAU FROIDE

VI.1.1. Comptage

Branchement pour l'ensemble de l'immeuble avec compteur général situé en fosse à l'extérieur ou en local technique intérieur.

Manchette en colonne montante pour pose de compteur éventuel.

Distribution en colonne montante en tube galvanisé ou PVC pression.

VI.2. ALIMENTATION ELECTRIQUE

VI.2.1. Comptage

Comprenant : un branchement général pour l'immeuble
une manchette par logement
un ou plusieurs compteurs pour les services généraux
la distribution se faisant en colonne montante

VI.3. TELEVISION

Antenne collective ou câble si le réseau câblé existe dans la rue de l'opération dépendant du Réseau Numéricable (l'abonnement pour les 6 chaînes de base serait alors inclus dans les charges de copropriété. Le client pourra souscrire éventuellement directement en « bouquet » à des chaînes complémentaires auprès du câble opérateur).

VI.4. PARLOPHONE

Un boîtier de sonnerie avec un poste intérieur par logement pour déclenchement de l'ouverture de la porte d'accès du hall de l'entrée d'immeuble

NOTA GENERAL

Les différentes possibilités de choix de coloris éventuels qui seront offerts ne pourront être exercées que dans la limite de l'avancement des travaux.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipement ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité.

La société pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de marque et de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la Société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées de poutres, soffites, canalisations et appareils de chauffage n'y sont pas figurés.

Le plâtre entraîne inévitablement de légères micro fissures, surtout aux liaisons avec d'autres matériaux ; ces fissures sont normales et n'entrent pas dans les garanties offertes par le constructeur : elles apparaissent souvent à la première saison de chauffe mettant les éléments en dilatation et pouvant être reprises par le client ou son entreprise lors de ses travaux de décoration, pour lesquels nous conseillons d'attendre quelques mois de chauffage.